Image not found or type unknown

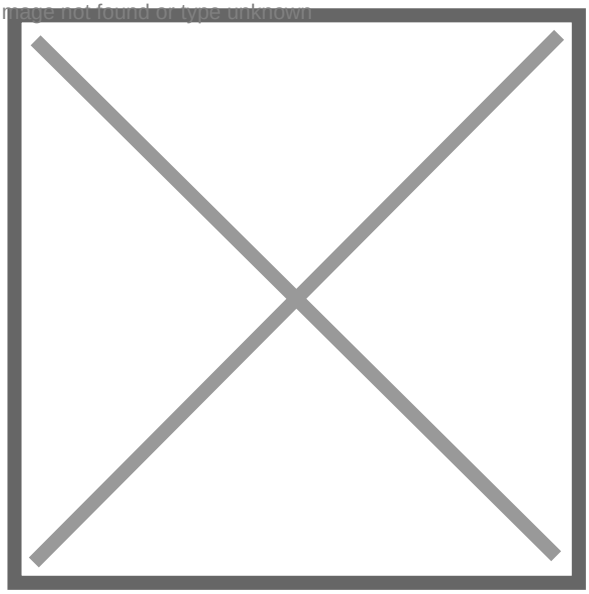

Recuperation de biens a mon nom

Par **tintin30**, le **18/02/2018** à **17:26**

Bonjour,

J'écris sur un forum dédié car je me sens dans une impasse qui me rends dingue. Je vous explique la situation :
il y a quelques années, j'étais pacsée, mon partenaire et moi décidons d'acheter une télévision à crédit (Carrefour-Banque), le contrat étant fait à mon nom.

Le temps passe, nous nous séparons un an après, séparation équitable des biens, il désire garder la télé et le crédit n'est pas fini de payer, il s'engage donc (oralement) à payer le crédit puisqu'il garde la télé, mais nous ne changeons pas le propriétaire du crédit qui reste moi même.

Aujourd'hui, ça fait plus d'un an qu'il ne paye pas le crédit, il a bloqué depuis son compte en banque (preuve à l'appui, puisque j'ai (encore) accès a ses comptes) tout prélèvement de Carrefour-Banque, qui aujourd'hui réclame plus de 600 €.

A ce jour, j'ai déjà fait appel à un huissier, d'après lui mon dossier devait être sans problème. Elle a déjà appelé mon ex-partenaire qui a répondu que "par principe il gardait la télé". Il devait donc fournir des preuves qu'il reprendrait le cours des versements à Carrefour-Banque ... ce qu'il n'a évidement pas pu faire, et j'ai reçu un mail de mon huissier comme quoi le juge refusait mon dossier car il n'y a aucune preuve que je paye la télé. Alors que j'ai dis a mon huissier que je m'engagerai à financer cette télé qu'a partir du moment ou je la récupérerai.

Du coup je ne sais pas quoi faire, le contrat est à mon nom, je reçois tout les mois des relances de Carrefour-Banque pour une télé qui n'ai même pas en ma possession, et j'ai l'impression d'avoir payé un huissier pour rien finalement.

Merci d'avance pour vos interventions & votre aide.

Par **tintin30**, le **19/02/2018** à **08:54**

Il apparais bien sur le contrat en tant que co-emprunteur et donc a sûrement dut recevoir également les relance de carrefour banque, mais celui ci s'en contre fiche puisque je suis l'emprunteur principal carrefour banque ne se pose pas de question ...
Quand au fait de me retourner contre lui par voie de justice, cela n'aurais aucun effet ... j'ai déjà essayer, celui ci étant tout simplement insolvable, et faisant tout pour l'être un peu plus chaque semaines, la justice ne peut rien contre lui ...
La France est juste mal fichu au niveau judiciaire, c'est toujours les plus vicieux qui s'en sorte ...
et concrètement il est hors de question que je laisse une télé a prêt de 1500€ entre les doigts de mon ex ...

Par **morobar**, le **19/02/2018** à **09:35**

Bjr,
[citation]La France est juste mal fichu au niveau judiciaire[/citation]
Non c'est faux.
Le grand reproche est principalement la lenteur et la durée des instances.
Vous avez signé un crédit, le créancier vous mord les mollets et c'est bien normal, il se fiche bien de qui regarde la tv ou couche dans votre lit.
Le principe de la solidarité est "l'absence de discussion" c'est à dire que le créancier choisit celui qui lui parait le plus solvable, à ce dernier de se débrouiller pour faire participer les autres.
A mon avis vous ne pourrez pas récupérer cet appareil, même en admettant que la facture soit établie à votre seul nom et que vous en disposiez.

Par **tintin30**, le **19/02/2018** à **10:00**

En effet la facture et le crédit a bien été établi a mon nom ... Plus le temps passe et plus mon espoir de récupérer cette télé s'amoindrisse :/

Par **morobar**, le **19/02/2018** à **10:05**

Dans ce genre d'affaire on ne tire pas des plans sur la comète, ce que vous avez fait en espérant la prise en charge d'un crédit à votre nom, par votre ami en pleine situation conflictuelle.
Une séparation c'est toujours conflictuel, même quand cela se passe bien; et vous perdrez vos deniers en poursuivant en justice un individu insolvable, sans garantie de prospérité de votre affaire au tribunal.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés